

BUREAU EXÉCUTIF
VENDREDI 15 JUIN 2018 - 14h00/17H15
INSEP

Présent(s)	Jacky BAUDRAND, Pierre BIGOT, Emmanuel CHABANNES, Anne-Charlotte DUPONT, Christine GEFFROY, Cédric GOSSE, Philippe LESCURE, Alexandre PY, Patrick SOIN, Andrée VIDIL.
Invité(s) à titre consultatif	Alain COURPRON, Guillaume FRITSCH, Christophe LEGRAND, Benjamin MAZE, Séverine PUCHE, Bernard SAINT-JEAN
Absent(s) excusé(s)	Jessica HARRISON

Conformément aux points 2.3.2.1.1., 2.3.2.2.7. et 2.3.2.2.8. des statuts fédéraux adoptés par l'AGE du 28 octobre 2017 :

- "(...) Le Bureau Exécutif est l'organe de droit commun de la F.F.TRI.. (...)
- Le Bureau Exécutif ne délibère valablement que si la moitié au moins de ses membres sont présents, dont au moins deux membres parmi le Président, le Secrétaire Général et le Trésorier Général.
- Les décisions sont prises à la majorité des membres présents. En cas de partage des voix, celle du Président est prépondérante."

Plus de la moitié des membres du Bureau Exécutif étant présente, dont au moins deux membres parmi le Président, le Secrétaire Général et le Trésorier Général. Le Président Philippe LESCURE, souhaite la bienvenue aux participant.e.s et ouvre la séance.

1. Tour de table, information générale

1.1. Point Haut Niveau & Perspectives 2018

1.2. Point raids

1.2.1. Journée du raid

1.2.2. Action promotion parallèle au Championnat du Monde Adventure Racing World Series

1.2.3. Biquelification (initiateur)

1.3. Colloque Sport Féminin

1.4. Mission Mixité

1.5. Leptospirose

1.6. Point USEP

1.7. Calendrier des Épreuves Nationales 2019

1.8. TRIATHLON ÉVÉNEMENTS - EMBRUN

1.9. Réforme financière

2. Décisions à prendre

2.1. Réglementation des Épreuves Nationales 2019

2.2. Calendrier des réunions du 1er semestre 2019

2.3. Sujets Séminaire des Présidents de Liges 2018 de Lyon

2.4. Evolution de la Réglementation Sportive 2019

[2.5. Déplacements Jeux Olympiques & Paralympiques 2020](#)

[2.6. Demande de remise des pénalités de retard](#)

[2.7. Projet de convention F.F.TRI. - FFCO](#)

1. Tour de table, information générale

1.1. Point Haut Niveau & Perspectives 2018

Patrick Soin, Vice-Président en charge du Haut Niveau et de la Formation, et Benjamin Maze, Directeur Technique National, reviennent sur les dernières actualités des Equipes de France.

Modalités de sélection pour les équipes de France Elite

Le championnat d'Europe Elite qui se tiendra à Glasgow a été ajouté aux critères de sélection pour le championnat du Monde Elite (Gold Coast (Australie), 14 au 16 septembre). Ainsi, en fonction de la densité des concurrents au départ du championnat d'Europe, une victoire ou une place sur le podium permettra de réaliser un critère de sélection.

Championnat d'Europe distance Sprint - Tartu

Au regard de la densité du calendrier de compétition international, en cohérence avec les objectifs de performance de la Fédération Française de Triathlon, et en plein accord avec le comité de sélection, il n'y aura pas de sélection pour le championnat d'Europe de triathlon distance sprint.

Championnat d'Europe Courte Distance et Relais Mixte - Glasgow

Cassandra Beaugrand et Léonie Périault sont sélectionnées chez les femmes. En terminant respectivement 8ème sur la WTS de Yokohama, et 5ème sur la WTS de Leeds elles réalisent un critère de sélection et ont démontré leur potentiel pour être aux avant-postes pour décrocher une première médaille élite au niveau continental.

Chez les hommes Dorian Coninx (7ème aux Bermudes) et Pierre Le Corre (4ème à Leeds) ont réalisé eux aussi les critères de sélection. Ils seront des postulants évidents pour le podium continental et prendre la suite Frédéric Belaubre (2005, 2006 et 2008) et David Hauss (2015), derniers champions d'Europe Français.

Si d'autres sportifs, et notamment Vincent Luis et Léo Bergère, avaient réalisé les critères de sélection pour le championnat d'Europe, le sélectionneur, en plein accord avec les sportifs, a décidé de ne pas les sélectionner pour un choix de cohérence de calendrier de compétition.

Ces 4 sportifs composeront l'équipe de relais mixte. Audrey Merle (Issy Triathlon) et Louis Vitiello (Saint Jean de Monts Vendée Triathlon Athlétisme) seront remplaçants.

Championnat du Monde de Relais Mixte - Hambourg

L'équipe de France au départ du championnat du Monde de relais Mixte d'Hambourg qui se déroulera le 15/07 sera composée des athlètes suivants (**par ordre alphabétique**). Rappelons qu'en 2015 la France avait été championne du Monde (4ème en 2016 et 6ème en 2017).

- Cassandra Beaugrand (Poissy Triathlon),
- Dorian Coninx (Poissy Triathlon),
- Vincent Luis (Sainte-Geneviève Triathlon),

- Léonie Périault (Poissy Triathlon).

Emilie Morier (Issy Triathlon) et Pierre Le Corre (Montpellier Triathlon) seront remplaçants.

ITU World Triathlon Mixed Relay Series d'Edmonton

L'équipe de France au départ de cette deuxième épreuve de relais mixte de la saison, sera composée des athlètes suivants (**par ordre alphabétique**). Rappelons que la France a terminé 3ème sur l'épreuve de Nottingham.

- Sandra Dodet (Poissy Triathlon),
- Vincent Luis (Sainte-Geneviève Triathlon),
- Emilie Morier (Issy Triathlon),
- Simon Viain (Montpellier Triathlon).

Mathilde Gautier (Tri Val de Gray) et Léo Bergère (Saint Jean de Monts Vendée Triathlon Athlétisme) seront remplaçants.

Retour sur les sélections pour les épreuves de relais mixte, les championnats du Monde U23, les championnats d'Europe (Paratriathlon / Junior), l'épreuve qualificative pour les Jeux Olympiques de la Jeunesse, et les résultats WTS et WPS.

Le DTN et le Vice Président rappellent que les différentes sélections en Equipe de France qui ont été prononcées ces sélections s'inscrivent pleinement dans le cadre de la politique fédérale en matière de haut niveau présentée au Bureau Exécutif du 6 avril à Toulouse par Thierry Sammut (chargé de mission performance olympique et paralympique) et Sébastien Poulet (Responsable des équipes de France), ou en décembre par le DTN. Les résultats des dernières épreuves de triathlon et paratriathlon sont présentés et mis en perspective des championnats d'Europe et du Monde. Sont également rappelées les problématiques d'éligibilité, de classement olympique, et d'accès aux différentes compétitions internationales.

Patrick Soin a pu faire part de l'importance, sur les épreuves de relais mixte de pouvoir compter sur un encadrement suffisant en nombre pour réaliser l'ensemble des tâches (encadrement des sportifs, coaching, relevé de mesures pour l'analyse de la Performance). A ce titre, deux projets de thèse CIFRE sont présentées pour validation par le Bureau Exécutif (analyse des résultats en relais et analyse des activités d'endurance sur l'adolescent). Benjamin Maze appuie sur le point de l'importance de la présence d'un encadrement adapté pour répondre aux besoins de "coaching", de recueil de données, d'analyse de la performance qui alimentent directement le projet de performance fédéral, l'accompagnement des sportifs et entraîneurs et également la formation. C'est un enjeu majeur dans l'atteinte des objectifs fédéraux, et des solutions innovantes de mutualisation sont mises en oeuvre par la Direction Technique Nationale.

Les membres du Bureau Exécutif remercient le DTN pour les efforts notables qui ont été faits en matière de communication concernant ces sélections. Cela permet à tous de situer la sélection aux regards des critères de sélection, des résultats sportifs et des objectifs sportifs. Des actions de communication spécifiques sur les équipes de France sont envisagées.

1.2. Point raids

1.2.1. Journée du raid

La date pressentie pour la mise en place de la **journée du raid** est le premier week-end d'octobre (7 octobre). **Objectif** : faire connaître le raid au plus grand nombre de licenciés, notamment chez les jeunes.

Il est proposé de lancer un appel à projet dans toutes les ligues à l'attention des clubs et organisateurs de raid :

- Les projets seront analysés par les ligues avec l'appui des référents raid ou de la mission raid.
- Les ligues peuvent choisir plusieurs organisateurs mais devront arbitrer la répartition de l'enveloppe budgétaire allouée à la ligue.

1.2.2. Action promotion parallèle au Championnat du Monde Adventure Racing World Series

Un raid découverte ouvert au grand public sera mis en place en parallèle du Championnat du monde :

- date prévisionnelle: 10/11 novembre sur le lieu d'arrivée du raid (St Gilles - La Réunion)

1.2.3. Biquification (initiateur)

Une section sportive scolaire a été créée dans un lycée agricole. Pour qu'une section sportive soit mise en place au sein d'un établissement agricole, il faut impérativement qu'il y ait un projet de biquification. Le dispositif retenu est détaillé ci-dessous :

- Formation tout au long du cursus de la seconde à la terminale sur les modules 1 et 2 avec intervenants : en cours, en conférences, etc... Il y a donc nécessité de décliner le programme de formation en compétences sur un livret de formation, avec validation et priorisation du contenu toujours en lien avec la Direction Technique Nationale.
- Module 3 à venir chercher sur les formations fédérales.

1.3. Colloque Sport Féminin

En tant que femme engagée dans les instances d'une fédération, Anne-Charlotte DUPONT a été sollicitée pour animer une table ronde ayant pour thème "Comment lutter contre les discriminations dans l'univers sportif ?" lors d'un colloque autour de la pratique sportive pour les femmes, au sens large (sportives, coaches, élus, enseignants et professeurs, dirigeants sportifs ...).

Elle constate que la F.F.TRI. est plutôt en avance par rapport aux autres fédérations avec son plan de féminisation puis mixité.

1.4. Mission Mixité

Séverine PUCHE, chargée de mission Mixité, présente le livret "projet Mixité F.F.TRI." qui vient d'être édité et qui sera transmis :

- aux président.e.s de ligues
- aux président.e.s de fédération
- à des personnalités influentes

Le BE félicite toutes les personnes qui ont oeuvré à la réalisation de ce document.



1.5. Leptospirose

Anne-Charlotte DUPONT, Vice-présidente en charge du Sport Santé & du Médical, rappelle ce qu'est la leptospirose :

- Maladie bactérienne mondiale, essentiellement transmise par les rats (urine). Les bactéries (plusieurs variétés) survivent facilement en eau douce et sur les sols boueux.
- Maladie grave, parfois mortelle

- Environ 600 cas par an en France (50 à 100 fois plus de risque de contracter la leptospirose en zone tropicale)
- Incubation : 4 à 14 jours
- Nombreuses formes cliniques : du syndrome grippal à l'atteinte multiviscérale avec syndrome hémorragique
 - Forme modérée : fièvre élevée + frissons, céphalées, myalgies et arthralgies diffuses
 - Forme grave : ictère, insuffisance rénale, atteinte neurologique, hémorragie.

Cette maladie doit être traitée précocement si l'on veut éviter ses redoutables complications.

Il est rappelé que la Commission Nationale Médicale

- s'est emparée de ce sujet depuis plusieurs années et qu'elle a rédigé et mis à disposition sur le site internet fédéral un document d'information sur les maladies liées à la pratique de la natation en eau libre :
<http://www.fftri.com/wp-content/uploads/2018/06/20180613-les-risques-infectieux-lors-de-la-baignade.docx.pdf>
- aborde ce thème régulièrement en colloque.

En matière de prévention, la Commission Nationale Médicale estime qu'il est difficile d'imposer la vaccination de l'ensemble des licenciés car elle a une efficacité limitée (spectre et durée) :

- le vaccin est monovalent alors qu'il existe plusieurs espèces de bactéries « leptospires »
- pour être active, la vaccination nécessite trois injections, et il est nécessaire d'effectuer un rappel tous les deux ans
- le coût est important (environ 60€ par injection)

La Commission Nationale Médicale estime qu'il serait plus efficace :

- d'informer, et de continuer à informer :
 - les médecins de ligue
 - les licenciés au moment de la prise de licence
- de former les dirigeants et les encadrants.

Le BE est favorable à la mise en place des informations et formations envisagées.

1.6. Point USEP

La convention F.F.TRI – USEP a été renouvelée, un point de situation des actions engagées et des perspectives 2018 - 2019 est présenté :

- **Production de fiches de "Découverte des disciplines enchaînées"**

Dans le cadre des rencontres sportives de l'USEP, l'objectif est de proposer une approche des "disciplines enchaînées" à travers la mise en place de situations pédagogiques globales. Les situations pédagogiques (issues de la démarche EFT) sont aujourd'hui finalisées et mises en place dans 7 "départements tests" ciblés par l'USEP au cours du 2ème trimestre 2017.

Public ciblé:

- ✓ Elèves du cycle 2 (CE2 & CM1): B&R et Duathlon
- ✓ Elèves du cycle 3 (CM2 & 6^{ème}): B&R, Duathlon et Triathlon

- **Formation Complémentaire – Disciplines enchaînées**

Une formation aura lieu au CREF de Laval du 22 au 26 octobre 2018 :

- Formation organisée et conduite conjointement par l'USEP et la FFTRI (DTN).

- ❑ Formation à l'attention des « référents USEP régionaux » et des enseignants du 1er degré.

Une réunion préparatoire aura lieu à l'USEP le 29 juin prochain.

L'objectif est de présenter les disciplines enchaînées à travers la logique de nos disciplines, de sensibiliser les stagiaires aux apports de nos disciplines d'un point de vue psychomoteur et social, de proposer une approche ludique des disciplines enchaînées à travers une formation alliant théorie et pratique.

- **Opérations partenariales 2018 - 2019**

L'USEP a officiellement inscrit 5 opérations partenariales dans son programme d'actions 2018 – 2019: Rencontre USEP-Golf, Handballons-nous 2018, **Rencontre "disciplines enchaînées"**, Class Tennis USEP, Foot à l'école 2019.

Ces opérations nationales seront valorisées par l'USEP à travers son réseau via différents supports de communication et une formation à destination de l'ensemble des acteurs "USEPIENS" intéressés.

Sur l'année scolaire 2018 – 2019, chaque Comité Régional USEP pourra choisir de mener autant d'opérations (parmi les 5) qu'il voudra. Mais UNE SEULE sera inscrite dans les contrats de développement et pourra donc bénéficier d'une aide financière.

Il est donc important que nos instances nationales et régionales puissent soutenir ces opérations et assurer un portage politique auprès de l'USEP.

1.7. Calendrier des Épreuves Nationales 2019

Le calendrier des épreuves nationales 2019 validé par la Commission des Epreuves Nationales :

- CHAMPIONNAT DE FRANCE INDIVIDUEL DISTANCE L DE TRIATHLON
Villefranche de Panat (12) - 07 Juillet ou 25 Août 2019
- CHAMPIONNAT DE FRANCE INDIVIDUEL JEUNES DE TRIATHLON
Grignon (73) - 02 Juin 2019
- CHAMPIONNAT DE FRANCE DES LIGUES RÉGIONALES DE TRIATHLON
Bergerac (24) - 21 ou 28 Juillet 2019
- CHAMPIONNAT DE FRANCE INDIVIDUEL DE CROSS-TRIATHLON
Bouzigues (34) - 02 ou 09 Juin 2019
- CHAMPIONNAT DE FRANCE INDIVIDUEL DISTANCE S DE DUATHLON
Noyon (60) - 13 Avril 2019
- CHAMPIONNAT DE FRANCE INDIVIDUEL JEUNES DE DUATHLON
Noyon (60) - 14 Avril 2019
- CHAMPIONNAT DE FRANCE INDIVIDUEL D'AQUATHLON
Bergerac (24) - 20 ou 27 Juillet 2019
- CHAMPIONNAT DE FRANCE DE BIKE & RUN
Grandchamp (56) - 24 Mars 2019
- CHAMPIONNAT DE FRANCE DES RAIDS - JEUNES
Saint Amans Sault (81) - 20 & 21 Avril 2019
- CHAMPIONNAT DE FRANCE DES RAIDS - ADULTES
La Roche Sur Yon (85) - 06 & 07 Juillet 2019

1.8. TRIATHLON ÉVÉNEMENTS - EMBRUN

Emmanuel CHABANNES et Gérald IACONO se sont rencontrés et ont trouvé un compromis concernant la propriété de la marque Embrunman : une répartition de la propriété à hauteur de 50,01% pour Embrun et 49,99% la FFTRI. Ce compromis a été validé par le CA de TEVE.

1.9. Réforme financière

Le groupe de travail propose de formuler 3 propositions au Conseil d'Administration et à l'Assemblée Générale, dans le calendrier de travail habituel de ces instances :

- scénario 1 : réforme globale
- scénario 2 : réforme qui ne concerne que les tarifs des licences (prioritairement la licence compétition senior et vétérans)
- scénario 3 : réforme qui vise à affecter les flux financiers des licences + pass compétition à la F.F.TRI. et les flux financiers des affiliations clubs et des droits de licences manifestation aux ligues régionales.

2. Décisions à prendre

2.1. Réglementation des Épreuves Nationales 2019

Les propositions de modifications de la Réglementation des Épreuves Nationales 2019 sont étudiées :

- Page 8 - 1.3.1.5 - Arbitrage - Assistance Technique

Assistance Technique :

- *Pour toutes les Épreuves Nationales*

L'assistance fournie par les bénévoles ou par les officiels est permise lorsqu'elle a été approuvée par le délégué technique ou l'arbitre principal, mais elle doit se limiter au ravitaillement en boisson et en nourriture, ainsi qu'à l'assistance mécanique et médicale. Les athlètes peuvent s'entraider pendant une course en s'échangeant divers accessoires, tels nourriture et boissons après un poste de ravitaillement, de même que pompes, pneus, chambres à air et trousse de réparation de crevaison, dans une zone clairement identifiée.

Cette proposition de modification est adoptée par le BE.

- Page 14 - 1.4.2.2 - Matériel - Vélo

➤ Les roues devront avoir le même diamètre à l'avant et à l'arrière.

1.4.2.2 Les courses avec Aspiration Abri (drafting) :

- Les cintres classiques sont obligatoires ;
- Les roues doivent compter au moins 16 rayons ~~Les roues doivent compter au moins 20 rayons pour les championnats de type A, et au moins 16 rayons pour toutes les autres épreuves ;~~
- Les roues seront de diamètre identique ;
- Les freins à disque sont autorisés ;
- La jante ne devra pas excéder 25 mm de largeur (pas de limite pour la hauteur, hors paraculaire et lenticulaire) ;

Cette proposition de modification est adoptée par le BE.

- Les prolongateurs ne doivent pas s'étendre au-delà de 15 cm de l'axe de roue avant, et ne dépassent pas de la ligne créée par les points les plus en avant des leviers de freins ;
- Les prolongateurs sont interdits pour les épreuves jeunes (cette règle ne s'applique pas pour le Championnat de France des Ligues Régionales de Triathlon, le Championnat de France de Relais Mixte et la Coupe de France des Clubs) ;
- Les roues lenticulaires ou paraculaires sont interdites ;

Cette proposition de modification est rejetée par le BE.

- Page 20 & 21 - 2.3.2 - Épreuves Jeunes - course à quotas
 - Championnat de France de Duathlon et d'Aquathlon

Quotas attribués aux Ligues Régionales	<p>Les quotas sont fixés par un pourcentage du nombre de licenciés par catégorie.</p> <p>Les athlètes terminant aux trois premières places du championnat de l'année N-1, octroieront chacun un quotas performance à leur ligue d'appartenance dans la catégorie du championnat considéré de l'année N.</p>
---	---

Cette proposition de modification est adoptée par le BE.

- Championnat de France de Triathlon

Quotas attribués à chaque ½ finale	<p>Les quotas de chaque ½ finale sont fixés par un pourcentage national du nombre de licenciés par catégorie d'âge.</p> <p>Les athlètes terminant aux trois premières places du championnat de l'année N-1, octroieront chacun un quotas performance à leur ligue d'appartenance dans la catégorie du championnat considéré de l'année N.</p>
---	---

Cette proposition de modification est adoptée par le BE, mais le mot "ligue" sera remplacé par "interligue".

- Page 30 - 2.12.2 - Championnats de Type A
 - Suppression de l'obligation de participation à la Coupe de France

Cas particuliers :

- Un club dont une équipe participe au Championnat de France des Clubs de Division 1 ne peut engager d'équipe en Division 2 dans la même discipline. Un club ne peut engager qu'une seule équipe par Division dans la même discipline et la même catégorie de sexe.
- Tout classement sur une Épreuve Nationale ne sera officiellement validé qu'après épuisement de toute procédure de recours.
- ~~Les clubs de Division 1 et 2 (Homme et Femme) doivent obligatoirement participer à la Coupe de France de Triathlon (ou Duathlon) sous peine de pénalité financière (cf. Tableau "Liste des pénalités).~~

Cette proposition de modification est rejetée par le BE. Le montant de la pénalité sera revu à la baisse.

- Suppression de la possibilité aux clubs de Division 1, labellisés "Ecole de Triathlon ***", d'engager des équipes jeunes en Division 2

Cas particulier :

~~Sous réserve de places disponibles, les clubs labellisés « Ecoles de Triathlon *** » ayant une équipe engagée en Division 1 peuvent inscrire sur une ou plusieurs étapes de Division 2 de leur choix une équipe composée d'athlètes de catégorie U23 et moins. Ces athlètes ne doivent jamais avoir couru en Division 1 dans l'équipe comptant pour le classement durant la saison en cours.~~

~~¶~~

~~Ces équipes n'entrent pas dans le classement de l'étape attribuant des points pour le championnat de France des clubs de Division 2.~~

L'étude de cette proposition de modification est reportée, le BE souhaite disposer d'un avis de la mission jeunes et des clubs *** évoluant en D1.

- Page 36 - 2.12.3 - Championnats de Type B

Cas particuliers :

~~Les équipes engagées sur un championnat de type A, peuvent participer à la ½ finale de leur zone dans la même discipline, sous réserve d'une sélection préalable de leur ligue régionale. Ces clubs n'ont pas accès à la finale considérée.~~

~~Les équipes engagées ne peuvent pas être composées d'athlètes ayant participé à une étape de division 1 ou 2 dans la même saison et discipline, avant la compétition concernée. Les équipes engagées ne peuvent pas être composées d'athlètes ayant participé à une épreuve de division 1 ou 2 sur la même saison et discipline, avant la compétition concernée (½ finale ou finale).~~

Cette proposition de modification est rejetée par le BE. Le BE souhaite disposer d'un avis des clubs de D1 de triathlon et de duathlon à ce sujet.

- Page 36 - 2.12.4 - Liste des Pénalités : ajout d'une pénalité financière pour retard ou absence à la Cérémonie protocolaire.

Non-respect des horaires prévus sur l'exposé de course	Appel de l'équipe en dernière position lors de la procédure de départ						
	150 €	150 €	150 €	150 €	-	-	-
Retard ou absence à la cérémonie protocolaire	150 €	150 €	150 €	150 €	-	-	-

Cette proposition est modifiée par le BE et validée de la manière suivante :

- pénalité pour retard à la cérémonie protocolaire : 50€
- pénalité pour absence à la cérémonie protocolaire : 150€

- Page 23 - 2.7.2 - Raids - Modalités de qualification

Sélection par points sur les 10 manches qualificatives (mode traditionnel, cf règlement)

Une qualification directe au championnat de France, sous réserve d'avoir une licence F.F.TRI. compétition validée, est octroyée pour :

- Champions de France Universitaire (1 équipe par catégorie soit Femme, Mixte et Homme)
- Champions de France militaire (1 équipe par catégorie si il y a : Femme, Mixte et Homme). Pour mémoire en 2017 : 2 équipes mixtes qualifiées car terminant 2 premières au scratch.

Pour les équipes DROM/TOM, il est possible de qualifier des équipes directement sans passer par les manches qualificatives, sous certaines conditions:

- Une équipe par territoire et par catégorie ;
- L'équipe doit être composée d'athlètes licenciés F.F.TRI. compétition ;
- DROM-TOM qui disposent d'un challenge: 1er équipe locale vainqueur du challenge (dans chaque catégorie) ;
- DROM-TOM qui ne disposent pas de challenge: 1er équipe locale vainqueur de l'épreuve choisie (dans chaque catégorie). Le choix de l'épreuve devra avoir l'approbation du jury de la mission raid qui délibère sur les épreuves qualificatives en métropole.
- tous les membres de l'équipe doivent être licenciés dans le DROM-TOM où se déroule la qualification ;
- l'épreuve devra avoir lieu N-1 de la date du championnat de France ;
- les licenciés hors territoire qui participent à l'épreuve qualificative de ces DROM-TOM peuvent marquer des points au même titre qu'une des manches qualificatives.

L'étude de cette proposition de modification est reportée, le BE souhaite que cette proposition soit présentée par la mission Raids.

- **PROPOSITION D'ÉVOLUTION 2020**

- Création d'un Championnat de France des Clubs de Division 2 Femmes de Duathlon (Type A) en 2020
 - Les clubs ayant participé à la Finale du Championnat de France des Clubs de Division 2 Femmes de Duathlon 2019 (hors clubs montés en D1), et les clubs descendants de la D1 Femmes seront sollicités
 - L'objectif est d'obtenir un groupe de 12 clubs minimum et de 16 clubs maximum.
 - Pour la première année, le championnat proposera 3 manches (sur des étapes de GP de Duathlon).

Cette proposition de modification 2020 est adoptée par le BE .

2.2. Calendrier des réunions du 1^{er} semestre 2019

Le calendrier suivant est proposé au BE pour validation :

- **vendredi 18 janvier 2019** : 14h00 à 19h00 : BE physique
- **samedi 19 janvier 2019** : 8h30 à 12h30 : BE physique
- **vendredi 08 mars 2019** : 19h00 à 20h00 : BE tél. validation des Comptes
- **vendredi 15 mars 2019** : 14h00 à 19h00 : BE physique
- **samedi 16 mars 2019** : 09h00 à 17h00 : CA ouvert aux LR
- **vendredi 05 avril 2019** : 14h00 à 18h00 : BE physique (Tours)
- **samedi 06 avril 2019** : Journée : AG physique (Tours)
- **dimanche 07 avril 2019** : 09h00 12h00 : CA ouvert aux LR & aux Représentants de Clubs

Le BE valide ce calendrier prévisionnel et précise que la validation du lieu et de la date de l'Assemblée Générale relève de la compétence du Conseil d'Administration conformément aux points 2.1.2.2. et 2.3.1.1.3. des statuts fédéraux.

2.3. Sujets Séminaire des Présidents de Ligues 2018 de Lyon

Les points programmés à l'ordre du jour prévisionnel de ce séminaire sont les suivants :

- Projet Réforme financière
- Place des Comités Départementaux dans la pyramide fédérale des organes déconcentrés
- Points divers

2.4. Evolution de la Réglementation Sportive 2019

Les orientations ci-dessous, validées par le BE, seront soumises à validation du Conseil d'Administration :

1. Poursuite de l'intégration des règles ITU (ex : température natation)
2. Création d'un référentiel RTS commun à toutes les disciplines délégataires à la F.F.TRI.
3. Correction des coquilles identifiées
4. Mise à jour du calculateur des distances
5. Intégration du Pass ITU dans le Pass Compétition :
 - a. tous les non titulaires d'une licence F.F.TRI. compétition doivent prendre un pass compétition
 - b. par défaut le pass compétition est payant
 - c. en fonction de l'accord passé avec certaines fédérations étrangères de triathlon, le tarif du pass compétition sera révisé à la baisse, voire gratuit (à ce jour Allemagne, Belgique, Espagne, Italie, Luxembourg, Portugal, Suisse)
6. Borner les distances qui ne le sont pas, mini et maxi

2.5. Déplacements Jeux Olympiques & Paralympiques Tokyo 2020

Le budget pour un déplacement JO est estimé à environ 6000€ par personne et la délégation "triathlon" disposera de 10 places.

A la majorité, le BE limite les déplacements aux JO / JP au Président fédéral (prise en charge financière par le CNOSF au titre de la délégation officielle) au Vice-président en charge du Haut Niveau, et au Vice-président en charge de la Communication et du Marketing.

Tout autre dirigeant souhaitant se déplacer sur les JO / JP 2020 le fera à sa charge.

2.6. Demande de remise des pénalités de retard

Conformément au règlement financier en vigueur :

- Les règlements des factures d'adhésion postés après les dates limites de paiement seront majorés d'une pénalité de retard de 0,75 % par mois.
- Une demande motivée de réduction des majorations peut-être adressée par la Ligue Régionale au Bureau Exécutif Fédéral.
- Cette demande n'est recevable qu'après règlement de la totalité des factures ayant donné lieu à application desdites majorations.

Le BE examine les demandes de remise des pénalités de retard des Ligues Auvergne Rhône Alpes (10,05€) et Grand Est (7,08€).

Dans la mesure où les retards de paiement sont liés à la fusion des ligues Auvergne / Rhône Alpes et des Ligues Alsace / Champagne / Ardenne, le BE valide l'annulation des pénalités de retard des Ligues Auvergne Rhône Alpes et Grand Est.

Par ailleurs, le BE précise que les ligues ci-dessous ont réglé par anticipation, soit leurs factures de solde d'adhésions 2017 (règlement normalement étalé jusqu'en septembre 2018), soit les premières échéances de ces mêmes factures, pour permettre à la F.F.TRI. de disposer de la trésorerie nécessaire pour faire face à ses obligations en début d'année (paiement des fournisseurs, des salaires...) :

- Grand Est (Champagne, Lorraine, Alsace)
- Auvergne/Rhône Alpes
- Côte d'Azur
- Aquitaine
- Pays de Loire
- Bourgogne/Franche Comté
- Nouvelle Calédonie

Le BE les remercie de leur soutien afin de maintenir une trésorerie positive.

2.7. Projet de convention F.F.TRI. - FFCO

Un projet de convention entre la F.F.TRI. et la FFCO a été rédigé en collaboration avec la FFCO et la mission raids. Il porte sur les thématiques suivantes :

- l'inscription au calendrier
- les cartes
 - Utilisation des cartes existantes, déjà recensées par la FFCO
 - Création de cartes
 - Terrains "gelés" par la FFCO

Concernant l'inscription au calendrier :

- Manches qualificatives du championnat de France et des deux championnats de France (jeunes et adultes) : déclaration obligatoire au calendrier de la F.F.TRI.
- Tout autre raid : au choix de l'organisateur, calendrier F.F.TRI. ou FFCO mais pas les deux. L'organisateur devra respecter le règlement, le contrat d'assurance, les titres de participation pour les non licenciés de la fédération concernée.

Concernant les cartes :

- **Utilisation de cartes existantes, déjà recensées par la FFCO**

La structure organisatrice F.F.TRI. devra

- faire une demande préalable d'utilisation de la carte existante
- devra s'acquitter des droits d'utilisation fixés en accord avec le titulaire des droits d'exploitation de la carte.

Les logos de la FFCO et de l'IOF devront figurer sur la carte.

Cette utilisation est limitée à la durée de l'épreuve ou du stage, pour laquelle la demande a été faite.

L'accord porte sur un usage de carte imprimée et non sur les usages numériques.

L'utilisation de données numériques est soumise à des accords locaux de gré à gré.

- **Création de carte**

Dans la perspective où l'organisateur / le club réalise lui-même une carte ou la fait réaliser par un professionnel, la F.F.TRI. recommandera à ses clubs :

- de privilégier, la réalisation de cartes par l'intermédiaire des structures affiliées, des organes déconcentrés ou des membres associés de la FFCO.
- de déclarer les cartes de course d'orientation conforme aux spécifications de l'IOF à la FFCO

Dans le cas d'un accord de coopération locale avec un organe déconcentré de la FFCO, un membre associé ou un club, une convention devra régir la création de la carte et définir les droits d'utilisation.

La procédure fédérale (règlement cartographique) de la FFCO devra être respectée.

- **Mise à jour de cartes**

Lorsqu'un organisateur F.F.TRI. souhaite utiliser une carte pour laquelle une mise à jour est nécessaire, la structure propriétaire des droits d'exploitation de la carte proposera un devis de mise à jour de la cartographie au club F.F.TRI..

Dans le cas d'un accord de coopération locale sur la mise à jour d'une carte, le propriétaire conservera l'ensemble des droits d'exploitation de la carte. En aucun cas, une personne autre que le propriétaire et / ou le cartographe de la carte, ne pourra modifier la carte originale.

La convention devra expressément comporter une clause liée aux droits spécifiques dans le cadre d'une utilisation numérique de la carte (fourniture des fonds pour travailler sur des logiciels de type OCAD ou autre, à des fins de traçage).

- **Terrains "gelés" par la FFCO**

La F.F.TRI. précisera à ses clubs et organisateurs affiliés qu'ils doivent consulter la localisation des « terrains gelés » par la FFCO sur le site <http://www.ffcoorientation.fr/courses/zonesinterdites/>

Ces terrains sont interdits de tout accès pour les licenciés FFCO souhaitant participer à des compétitions futures de la FFCO.

Si la compétition organisée par la structure F.F.TRI. est concernée par l'une de ces zones, cette dernière s'engage à communiquer en amont de son épreuve auprès des éventuels participants sur le fait que cette épreuve se déroule sur un terrain gelé par la FFCO.

La FFCO est ensuite seule compétente pour contrôler ses licenciés au regard de sa réglementation fédérale. Il est donc de sa seule responsabilité de vérifier la liste des résultats publiés par l'organisateur.

Le BE valide ce projet de convention.



Le Président LESCURE clôture la séance et remercie les membres du Bureau Exécutif pour leur participation.

Philippe LESCURE
Président

Pierre BIGOT
Secrétaire Général